

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1311

présenté par

M. Brun

à l'amendement n° 783 de M. Barrot

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 38, substituer au taux :

« 3 % »

le taux :

« 3,5 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à porter le taux de taxation du chiffre d'affaire des opérateurs de services numériques (dite taxe GAFAM) à 3,5 %.